

SIAEPA DU CREVON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE mardi 24 juin à 18 H 00

Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Martainville-Epreville sous la présidence de François DELNOTT, Président.

Date de convocation du Comité syndical : 17/06/2025

Délibération n°2025-17

Nombre de membres en exercice : 43

Étaient présents : 24 Ont pris part à la délibération : 22 + 2 pouvoirs

Présents : Mmes C.HUNKELER, C.DONCKELE, E.SECLET, I.CASAERT,
Mrs J.L.LELCERC, P.PICARD, P.BENOIT, N.CAJOT, P.LELOUARD, D.HOUEL, A.BODIN, JP.BERTRAND, D.BLAINVILLE,
L.SAILLARD, JM.DELACROIX, M.HANRYON, P.NION, F.DELNOTT, J.ROUYER, A.BURETTE, B.DELABOS, JP
DUPRESSOIR

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques ROUYER

Pouvoirs : Monsieur Paul GREVET donne pouvoir à Monsieur Norbert CAJOT

Madame Annie JEGAT donne pouvoir à Madame Christine HUNKELER

Formant la majorité des membres en exercice

OBJET : DM1 EAU POTABLE

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023	Virement à la section	-19 689.00	
61528	Entretien	19 689.00	
TOTAL :		0.00	

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2031-34	Etude Bac et stratégie foncière	155 000.00	
13111	Subvention trop perçue	4 000.00	
13111-34	Subvention étude Bac et stratégie		178 689.00
021	Virement à la section		- 19 689.00
TOTAL :		159 000.00	159 000.00

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la décision modificative à l'unanimité

MARTAINVILLE-EPREVILLE

Le 25/06/2025

LE PRESIDENT
François DELNOTT



Secrétaire de séance
Jacques ROUYER

Certifié exécutoire après transmission en préfecture le 26/06/2025 Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/06/2025 076-200041382-20250624-DE_2025_17-DE
